



## Solidaires Finances Calvados

**CALVADOS**

---

Déclaration liminaire au Comité Départemental d'Action Sociale du 15 mai 2023

Monsieur le Président,

Avec ce gouvernement, le dialogue social n'est vraiment pas au mieux de sa forme voire totalement en dehors du respect des règles et procédures.

Pour rappel, le Code général de la fonction publique et son article L 731-2 précise que : « Les agents publics participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent. » C'est donc en bafouant les textes et de façon totalement arbitraire que la DGAFP a signé cet été une circulaire excluant définitivement les pensionnés de l'accès au chèque-vacances à compter du 01.10.2023. A aucun moment, le CIAS n'a été consulté. Par ailleurs, les mots nous manquent pour qualifier cette mesure si mesquine et injuste dans la période d'inflation que nous vivons.

En restant dans le périmètre de l'Action Sociale et pour revenir à nos ministères, que ce soit au niveau national avec le CNAS ou dans sa déclinaison locale le CDAS, nous devons participer à l'élaboration et la gestion de l'action sociale locale. Au mieux quand nous sommes consultés, il n'est pas tenu compte de nos avis et remarques ; les exemples ne manquent pas : ventes des résidences EPAF, réforme du réseau, suppression de postes dans les délégations, ... Mais globalement jusqu'à présent, localement nous étions consultés et associés aux décisions prises.

Cela ne semble plus être le cas. Nous avons appris fortuitement, suite à un message de la DDFIP14, qu'une convention a été signée avec l'hôpital pour la restauration des agents du Centre de contact nouvellement implanté à Lisieux. Et que celle-ci pourrait être étendue aux autres sites de la direction. A aucun

moment, nous n'avons été consultés, associés... Les remontées des agents sur place font déjà état de plusieurs difficultés. Les agents, la direction ont-ils été consultés, sous quelle forme ? La restauration est un pan essentiel de l'action sociale au niveau local. Nous avons déjà demandé qu'un point complet de situation y soit consacré à l'ordre du jour. Celui-ci n'a pu se faire faute de temps avant le départ de la déléguée Nadine Gautier. Nous réitérons cette demande pour la prochaine réunion. En attendant, nous souhaitons avoir tous les éléments concernant la convention signée.

Concernant la délégation du Calvados, nous sommes très satisfaits que la déléguée soit remplacée. Mais pourquoi cette date du 01/10 alors que Mme Gautier est déjà absente depuis quelques semaines. A en croire la Secrétaire Générale, l'action sociale ministérielle est une priorité. Localement, cela ne doit pas être le cas puisqu'il semble que les nécessités de service soient encore plus impératives. Dommage, la nouvelle déléguée n'aura pas pu bénéficier du tuilage avec la précédente, surtout en cette fin d'année toujours bousculée pour l'utilisation des crédits et l'organisation de l'arbre de Noël. Nous lui souhaitons toutefois la bienvenue.

Les représentants Solidaires Finances.